

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73047  
Objet

**Aménagement des accès  
du Complexe Scolaire  
de la Triloterie.**

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,  
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,  
NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR,  
BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

**Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN  
ayant décidé de terminer les travaux des voies d'accès au  
Complexe Scolaire de la Triloterie, la Commission des Travaux  
et de l'Urbanisme, réunie le 25 Octobre 1972, a proposé de  
confier ces travaux à l'Entreprise ROTRACO, sise à ROYAN, 36,  
Avenue du Maine-Arnaud, dont les propositions ont été retenues.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

- VU les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret  
n° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret  
n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le  
décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codifica-  
tion des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

#### DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, par délégation,  
à signer un marché de gré à gré avec la Société ROTRACO,  
36, Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN, inscrite au Registre du  
Commerce de MARENNES sous le n° 61 B 5 et à l'I.N.S.E.E. sous  
le n° 340-17-306-0032 pour l'aménagement des accès du Complexe  
Scolaire de la Triloterie.

- Que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000 Frs) dont T.V.A. 8.980 F au taux de 17,6 % le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de CINQUANTE ET UN MILLE VINGT FRANCS (51.020 Frs).
- Que les prix unitaires seront établis par référence aux bordereaux de prix de l'adjudication de travaux issue de la consultation du 7 Décembre 1972.
- Que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 901 du budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et Délibéré à ROYAN, le 19 Mars 1973  
 Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Pour le Maire  
 l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**  
 25 AVR. 1973

ROCHEFORT-MER, le  
 Le Sous-Prefet,

*[Faint, mostly illegible text from the original document, possibly a protocol or minutes, with a large blue handwritten mark or signature over it.]*